



Malakoff, le 14 décembre 2021

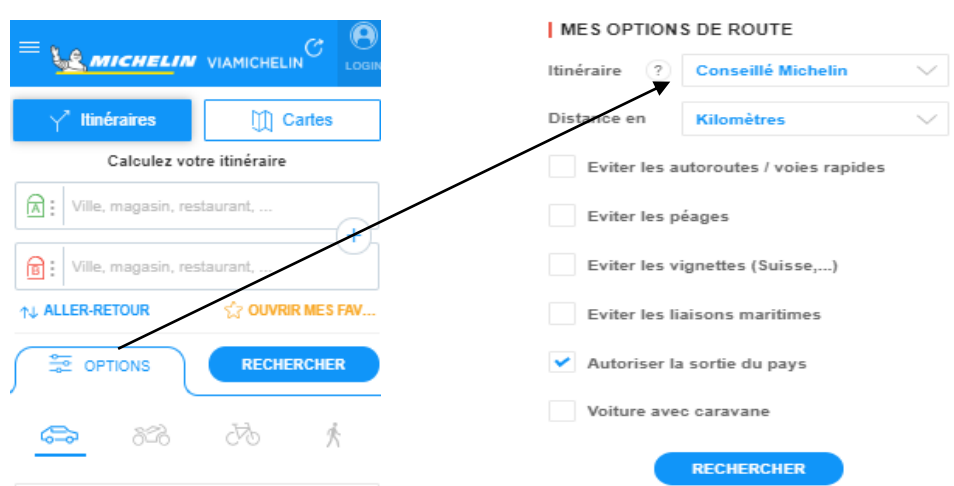
APPEL A CANDIDATURE D'ARBITRAGE SAISON 2022

Cher(e) Ami(e) Arbitre,

Comme chaque année, vous trouverez, ci-joint, le calendrier des différentes compétitions 2022 pour lesquelles il vous est demandé de postuler.

Cette liste est adressée aux arbitres nationaux et internationaux et aux arbitres régionaux qui ont déjà effectués des tests en 2021.

Les remboursements de frais d'arbitrage se feront selon le cahier des charges d'arbitrage 2022 (parution janvier 2022) conformément aux décisions prises par le Comité Directeur qui, lors de sa réunion du 07 décembre dernier a approuvé à l'unanimité l'augmentation du tarif de remboursement kilométrique qui passe de 0.40 € à 0,45 € /km. Comme en 2021, il sera pris en compte sur le site Michelin, l'itinéraire le plus rapide parmi les propositions « Conseillé Michelin » (voir ci-dessous)



Je vous rappelle :

- que le cahier des charges d'arbitrage FFBT prévoit pour tous les arbitres la présentation d'un certificat d'acuité visuelle tous les 2 ans ;
- **que vous devez être à jour de votre licence fédérale tamponnée par le médecin** dès le premier arbitrage de la saison. Un contrôle sera effectué par le responsable arbitrage de chaque compétition.

Je reste à votre disposition pour tous renseignements complémentaires.

Veuillez agréer, Cher(e) Ami(e) Arbitre, l'expression de mes salutations sportives les meilleures.

Patrick MASCARADE

Responsable de la Commission Nationale d'Arbitrage

La Commission Nationale d'Arbitrage se réunissant en janvier 2022, le document joint est à retourner **IMPERATIVEMENT** pour le **10 janvier 2022 au plus tard** :

- par courrier à Patrick MASCARADE, 2 chemin des Rondes 32700 PERGAIN-TAILLAC
- ou par courriel à patrick.mascarade32@outlook.fr avec copie à secretariat@ffbt.asso.fr

Tout document non retourné à cette date ne pourra être pris en considération.